

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

APRÈS ART. 33

N° 42507

## ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 42507

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.